



Paris, le 10 avril 2019

## **Communiqué de presse**

### **Villes de France – Association des Petites Villes de France (APVF)**

Partant du constat que la question de l'accès au service public de la santé est plus que jamais d'actualité, *Villes de France*, présidée par Caroline CAYEUX, Maire de Beauvais et l'Association des Petites Villes De France (APVF), présidée par Christophe BOUILLON, Député de Seine-Maritime et Maire honoraire de Canteleu, en partenariat avec la MNT ont organisé ce mercredi 10 avril un colloque intitulé « **Désertification médicale : Comment améliorer l'offre de soins dans les territoires ?** ».

Si les deux associations prennent acte des avancées contenues dans le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé parmi lesquelles la création des projets territoriaux de santé, la suppression du numerus clausus et l'extension du recours aux médecins adjoints, des inquiétudes demeurent concernant :

- Le renvoi des mesures relatives aux hôpitaux de proximité à des ordonnances : Quid de la cartographie de ces hôpitaux de proximité ? Le volontariat sera-t-il la règle ? Quels praticiens interviendront dans ces hôpitaux de proximité qui n'auront plus d'activité de chirurgie ou de maternité ?
- L'accessibilité à une offre de soins complète toujours difficile en milieu rural ;
- Un dialogue et une concertation entre les élus locaux et les Agences Régionales de Santé (ARS) qui localement restent largement à améliorer en ce qui concerne les décisions de restructuration hospitalière.

#### **A l'issue de ce colloque, Villes de France et l'Association des Petites Villes de France (APVF) formulent 7 propositions communes et partagées pour lutter contre la désertification médicale**

- Non-conventionnement par la sécurité sociale des praticiens dans les zones en sur-numéraire. Son principe serait de conventionner de nouveaux médecins que dans les zones où le nombre de médecins par habitant est inférieur à un seuil fixé.
- Créer des « Territoires prioritaires de santé », placés au même rang de priorité que les « quartiers prioritaires » de la politique de la ville. Un tel dispositif permettrait une meilleure identification des enjeux transversaux de l'accès aux soins (liés aux questions de cadre de vie, d'attractivité économique, de mobilité, etc.) et devrait ouvrir le droit à de nouveaux financements de l'Etat.
- Développer la pratique de mutualisation des praticiens hospitaliers dans les bassins de vie afin d'élargir l'accès aux soins.
- Développer les formations de maître de stage des universités dans les zones sous-denses afin de s'assurer que davantage d'étudiants en médecine puissent effectuer des stages dans ces territoires.

- Inciter à l'expérimentation du concept de « responsabilité populationnelle » qui permet, par une étude des besoins en matière de santé d'un territoire, de proposer une offre de services accessibles, continus, globaux et de qualité en misant sur la prévention.
- Développer et accompagner tant techniquement que financièrement l'innovation en matière de télé-consultation, télé-médecine pour permettre l'accès à des expertises sur l'ensemble des territoires.
- Réaffirmer la place et le pouvoir de décision de l' élu dans les conseils de surveillance des centres hospitaliers. Aujourd'hui, les élus locaux n'ont plus de véritable de pouvoir de décision sur la politique menée par les hôpitaux.

**Contact presse :**

- Villes de France : Bastien Régnier – 06 45 50 45 44 – [bastien.regnier@villesdefrance.fr](mailto:bastien.regnier@villesdefrance.fr)
- APVF : Atte Oksanen – 06 30 26 23 95 – [aoksanen@apvf.asso.fr](mailto:aoksanen@apvf.asso.fr)